

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

2^e rencontre – 24 août 2021

(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim
M^e Chloé Normand, secrétaire générale
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général
M. Frédéric Corbeil, directeur au bureau des directions d'unité,
unité 1

Invités :

Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies
de l'information
MM. Jean-François Mongeau directeur du Service des ressources
financières
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-
sionnements
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles

Mot de la direction générale

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 13 juillet 2021
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- 4- A-13-20 Service du développement et de l'innovation professionnelle – paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – évolution du paiement des rétributions et autorisation de paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG
- 5- A-29-2026 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – modification au rapport A-29-2024-A
- 6- A-31-4484 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la construction d'une école préscolaire et primaire de 24 classes sur le site du 5010, rue Paré, Montréal – appel d'offres 24-694P1 – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4494 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour deux projets de construction d'école primaire : une école sur le site de l'école Sainte-Odile, annexe et une école au 4430 rue Bélanger – appel d'offres 24-693P1 – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4524 Service des ressources financières – EMCM – réaménagement de l'administration – appel d'offres 25-2989P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4526 Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – mise aux normes de l'entrée électrique – appel d'offres 25-2988P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4528 Service des ressources financières – fourniture sur demande de casiers en métal pour vestiaires – appel d'offres 28-227P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4529 Service des ressources financières – Annexe Charlevoix – réaménagement et mise aux normes du sous-sol – appel d'offres 25-2990P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4553 Service des ressources financières – acquisition des matériels nécessaires aux élèves ayant une déficience auditive – entente 27-700D - attribution d'un contrat de gré à gré
- 13- A-31-4554 Service des ressources financières – EMEMM – acquisition d'une rétrocaveuse Caterpillar usagée – appel d'offres 27-696P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-4563 Service des ressources financières – fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques – appel d'offres 27-584P – prolongation de la deuxième option de renouvellement
- 15- A-31-4564 Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d'offres 15-293P – prolongation de l'entente

- 16- A-32-213 Service des technologies de l'information – acquisition d'équipements interactifs (EI) par l'entremise du regroupement d'achats CAG
- 17- A-33-1766 Service des ressources matérielles – école Pierre-Dupuy – proposition d'addenda au protocole d'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) le 2 septembre 2008 – réhabilitation des terrains de mini soccer
- 18- A-33-1776 Service des ressources matérielles – école transitoire (FACE) – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre réhabilitation majeure de la Phase II (projet : 059 L02 04C)
- 19- A-33-1780 Service des ressources matérielles – Centre Sainte-Croix, annexe – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la réhabilitation majeure de l'immeuble (projet : 266 002 420)
- 20- Documents d'information :
- a) INF-864 Service du secrétariat général – calendrier des rencontres 2021-2022 – modification
- b) A-31-4557 Service des ressources financières – service d'aménagement intérieur de véhicules légers – appel d'offres 27-613P – annulation de l'appel d'offres
- c) A-33-1774 Service des ressources matérielles – école Dollard-des-Ormeaux – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de remplacement de l'entrée électrique (projet : 141 012 820)
- d) A-33-1777 Service des ressources matérielles – école Garneau – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure (projet : 118 024 990)
- 21- Décisions prises hors rencontre
- a) A-31-4560 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2983P – attribution de contrat
- b) A-33-1775 Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise aux normes des équipements de cuisine (projet : 025 070 190)

- c) A-33-1779 Service des ressources matérielles – école Saint-Henri – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réhabilitation et de nettoyage des systèmes de ventilation (projet : 023 092 560)

22- Divers

- 2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 13 juillet 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 13 juillet 2021.

- 3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.
La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

- 4. Service du développement et de l'innovation professionnelle – paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – évolution du paiement des rétributions et autorisation de paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG

Document déposé : Rapport A-13-20 en date du 19 août 2021
de M. Claude Desroches concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2019, le CSSDM a retenu les services d'organismes recruteurs à la suite de la publication d'un appel d'offres de qualification dans le but de recruter des élèves pour ses programmes de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que par la suite, d'autres avis de qualification ont été publiés afin de permettre à d'autres organismes recruteurs à se qualifier pendant la période de validité de la liste des organismes qualifiés;

CONSIDÉRANT que les contrats qui ont fait suite à ces avis publics de qualification étaient d'une durée maximale de 2 ans et venaient à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'avant la publication de l'appel d'offres de qualification mentionné ci-dessus, il y a eu des contrats signés de gré à gré par le directeur général en vertu de son pouvoir d'autoriser des contrats de gré à gré comportant une dépense de moins de 110 000 \$;

CONSIDÉRANT que pour les contrats de gré à gré, les derniers élèves recrutés dans le cadre des contrats de services pour les élèves étrangers en formation professionnelle ont terminé leur programme et qu'une rétribution est prévue, au plus tard, d'ici septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus d'élèves scolarisés pour les formations en Lancement d'une entreprise et en Vente-conseil et, par conséquent, il n'y a plus de versement de rétribution pour ces deux types de contrats;

CONSIDÉRANT que tant et aussi longtemps que des élèves généreront des ETP sanctionnés dans le cadre des contrats conclus de gré à gré et des contrats découlant de l'appel d'offres 24-529P, des rétributions y seront liées nécessitant de présenter un rapport d'approbation pour les montants dépassant les 55 000 \$ (soit la délégation de pouvoirs du directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle) et d'information sur l'évolution des montants de rétribution versés aux organismes concernés;

CONSIDÉRANT que le CSSDM ne pouvait prévoir les montants de rétribution au moment de la signature des contrats, ceux-ci ont été signés à 0 \$;

CONSIDÉRANT que ces contrats de services doivent respecter ce qui est prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et au *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* R2011-1;

CONSIDÉRANT les éléments contenus dans le rapport A-13-08;

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre décisionnelle du 4 février 2021, il a été autorisé le paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG liés aux contrats conclus par le directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle avec les organismes qualifiés par appel d'offres public pour le recrutement des élèves en formation professionnelle et dont le montant des rétributions excède 55 000 \$;

CONSIDÉRANT que le rapport A-13-08 prévoyait que le Service du développement et de l'innovation professionnelle s'engage à présenter régulièrement un rapport sur les paiements de rétribution versés aux organismes afin que le directeur général puisse voir l'évolution des paiements et autoriser les dépassements de coûts qui relèvent de sa délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT les éléments contenus dans le rapport A-13-19;

CONSIDÉRANT que le 5 mai 2021, la directrice générale par intérim a autorisé le nouveau paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG liés aux contrats conclus par le directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle avec les organismes qualifiés par appel d'offres public pour le recrutement des élèves en formation professionnelle et dont le montant des rétributions excède 55 000 \$;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent transitoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation de pouvoirs du DGA et du DG liés aux contrats conclus par le directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle avec les organismes qualifiés par appel d'offres public pour le recrutement des élèves en formation professionnelle apparaissant à la dernière colonne du tableau de l'annexe 1 du rapport A-13-20 et dont le montant paiement des rétributions, en date du 1^{er} août 2021, excède 55 000 \$.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – modification au rapport A-29-2024-A

Document déposé : Rapport A-29-2026 en date du 19 août 2021
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la correction à faire au rapport A-29-2024-A;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER la création d'un poste annuel à temps partiel à 60 % d'orthophonie à l'école Christ-Roi à l'indice 100-102-1-23231-140;
- 2° d'ANNULER de la création d'un poste annuel à temps partiel à 60 % d'orthophonie à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc à l'indice 100-035-1-23231-140;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 30 % d'orthophonie à l'école Christ-Roi à l'indice 100-102-1-23231-140;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 30 % d'orthophonie à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc à l'indice 100-035-1-23231-140;
- 5° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel professionnel adopté le 19 mai 2021.

6. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la construction d'une école préscolaire et primaire de 24 classes sur le site du 5010, rue Paré, Montréal – appel d'offres 24-694P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4484 en date du 9 août 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la construction d'une école préscolaire et primaire de 24 classes sur le site du 5010, rue Paré, Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT que dix (10) soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que neuf des dix soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511- ajout d'espace pour la formation générale (PQI 2020-2030), par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 120 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *BGLA inc.* pour la construction d'une école préscolaire et primaire de 24 classes sur le site du 5010, rue Paré, Montréal. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour deux projets de construction d'école primaire : une école sur le site de l'école Sainte-Odile, annexe et une école au 4430 rue Bélanger – appel d'offres 24-693P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4494 en date du 17 août 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour deux projets de construction d'école primaire : une école sur le site de l'école Sainte-Odile, annexe et une école au 4430, rue Bélanger;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les huit soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport ont fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la Mesure 50511;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'obtenir la totalité du financement requis de la part du MEQ, le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement du CSSDM 2021-2022; et que les dépenses ont été présentées à l'annexe F de la Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 – *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement du CSSDM* (Rapport : CA-33-202106-01), et par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 700 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, soit le consortium non juridiquement constitué par *Smith Vigeant architectes + Aedifica inc.* pour deux projets de construction d'école primaire : une école sur le site de l'école Sainte-Odile, annexe et une école au 4430, rue Bélanger. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

8. Service des ressources financières – École des métiers la construction de Montréal (EMCM) – réaménagement de l'administration – appel d'offres 25-2989P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4524 en date du 20 août 2021
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au réaménagement de l'administration à l'École des métiers de la construction de Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Planit inc. (9133-9747 Québec inc.)* au montant de 780 220 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

2° d'ATTRIBUER un contrat de 780 220 \$ plus taxes à *Construction Planit inc. (9133-9747 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement de l'administration à l'École des métiers de la construction de Montréal;

3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – mise aux normes de l'entrée électrique – appel d'offres 25-2988P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4526 en date du 20 août 2021
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes de l'entrée électrique de l'école Charles-Lemoyne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Constructions Seni inc.* au montant de 1 120 596 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 120 596 \$ plus taxes à *Constructions Seni inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de l'entrée électrique de l'école Charles-Lemoyne;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – fourniture sur demande de casiers en métal pour vestiaires – appel d'offres 28-227P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4528 en date du 17 août 2021
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture de casiers en métal pour vestiaires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Perfix inc.* au montant de 486 135 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 486 135 \$ plus taxes à *Perfix inc.* pour la fourniture de casiers en métal pour vestiaires. Ce contrat sera valide du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

11. Service des ressources financières – Annexe Charlevoix – réaménagement et mise aux normes du sous-sol – appel d'offres 25-2990P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4529 en date du 19 août 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au réaménagement et la mise aux normes du sous-sol à l'école Annexe Charlevoix;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les constructions Serbec inc.* au montant de 1 199 299,90 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 199 299,90 \$ plus taxes à *Les constructions Serbec inc.*, pour le réaménagement et la mise aux normes du sous-sol à l'école Annexe Charlevoix;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12.

Service des ressources financières – acquisition des matériels nécessaires aux élèves ayant une déficience auditive – entente 27-700D – attribution d'un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-4553 en date du 18 août 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par l'école Saint-Enfant-Jésus pour l'acquisition des matériels nécessaires aux élèves ayant une déficience auditive;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de jumeler des équipements *Phonak (Roger)* avec toute autre technologie de l'industrie;

CONSIDÉRANT qu'aucune manifestation d'intérêt n'a été transmise au Bureau des approvisionnements à l'expiration du délai pour la présentation d'une réponse à l'avis d'intention;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *l'Oreille bionique inc.* est le seul distributeur des équipements *Phonak* au Canada et le seul qui est en mesure de répondre aux besoins du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et l'école Saint-Enfant-Jésus recommandent d'attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré d'une valeur de 85 000 \$ plus taxes à *l'Oreille bionique inc.*, pour l'acquisition des matériels nécessaires aux élèves ayant une déficience auditive. Ce contrat sera en vigueur pour une année scolaire à partir du 24 août 2021 avec la possibilité de renouveler l'entente pour les années 2022-2023 et 2023-2024 sous réserve d'une validation du montant par le dirigeant de l'organisme;
- 2° d'AUTORISER les écoles Saint-Enfant-Jésus et Georges-Vanier à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer les bons de commande pour la fourniture des matériels nécessaires aux élèves ayant une déficience auditive;

- 4^o d'AUTORISER la publication par le Bureau des approvisionnements de ce contrat sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO);
- 5^o d'AUTORISER la transmission par le Bureau des approvisionnements de l'annexe 2, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les 30 jours.

13. Service des ressources financières – EMEMM – acquisition d'une rétrocaveuse Caterpillar usagée – appel d'offres 27-696P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4554 en date du 19 août 2021
de M. Abdelaziz Aitamir et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition d'une rétrocaveuse *Caterpillar* usagée pour l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) afin d'offrir les cours requis au programme de mécanique diesel d'engins de chantier du ministère de l'Éducation (MEQ);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Industries Toromont ltée* au montant de 145 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*.

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat de 145 000 \$ plus taxes à *Industries Toromont ltée* pour l'acquisition d'une rétrocaveuse *Caterpillar* usagée pour l'EMEMM.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques – appel d’offres 27-584P – prolongation de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4563 en date du 19 août 2021
de Mme Liz Urbina et Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 12 décembre 2018 à *Solutions informatiques Inso inc.* pour une période d’une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la deuxième option de renouvellement a atteint le montant maximal indiqué dans le bon de commande;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des technologies de l’information) a été consulté et recommande la prolongation de la deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Solutions informatiques Inso inc.* accepte de prolonger l’entente, en suivant les prix prévus pour la deuxième année additionnelle;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget de chaque requérant;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER l’exercice de la prolongation de l’entente avec *Solutions informatiques Inso inc.*, pour la fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques pour la période du 24 août 2021 au 31 octobre 2021, pour un montant total approximatif de 100 000 \$.

15. Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d’offres 15-293P – prolongation de l’entente

Document déposé : Rapport A-31-4564 en date du 20 août 2021
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, quatre contrats à exécution sur demande ont été attribués à *Déménagement M.E.C Plus inc.*, *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Transports Lacombe* et *Transport Lyon inc.* pour les services de déménageurs à taux horaire;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le montant du bon de commande pour la deuxième option de renouvellement a été atteint;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles demande à ce que l'entente soit prolongée jusqu'à l'adjudication du nouvel appel d'offres 15-334P - service de déménageurs à taux horaire qui est présentement en publication;

CONSIDÉRANT que *Déménagement M.E.C Plus inc.*, *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Transports Lacombe* et *Transport Lyon inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente jusqu'à l'adjudication du nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la prolongation de l'entente pour les services de déménageurs à taux horaires avec *Déménagement M.E.C Plus inc.*, *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Transports Lacombe* et *Transport Lyon inc.*, pour un montant estimé de 80 000 \$ plus taxes, jusqu'à l'adjudication du prochain appel d'offres.

16. Service des technologies de l'information – acquisition d'équipements interactifs (EI) par l'entremise du regroupement d'achats CAG

Document déposé : Rapport A-32-213 en date du 9 août 2021
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Mesure 50760 : mise aux normes des infrastructures technologiques permet de prioriser des projets permettant l'efficacité et l'optimisation des infrastructures technologiques;

CONSIDÉRANT le rapport CA-01-202012-05-A lequel donne suite aux recommandations du Comité de répartition des ressources relativement à la mesure 50760;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de contrats avec des fournisseurs homologués de regroupements d'achats, la délégation de pouvoirs de la direction du Service des technologies de l'information pour l'achat de biens est de moins de 300 000 \$, conformément au *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* (R2011-1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les acquisitions décrites au présent rapport par la directrice du Service des technologies de l'information chez le fournisseur homologué *Inso*;
- 2° de DÉLÉGUER à la directrice du Service des technologies de l'information le pouvoir d'autoriser, pour ces acquisitions, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial au présent rapport.

17.

Service des ressources matérielles – école Pierre-Dupuy – proposition d'addenda au protocole d'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) le 2 septembre 2008 – réhabilitation des terrains de mini soccer

Document déposé : Rapport A-33-1766 en date du 18 août 2021
de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en 2008 entre la Ville de Montréal et le CSSDM pour l'aménagement de deux terrains de mini soccer;

CONSIDÉRANT que ces terrains de mini soccer sont en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a identifié un budget et est disposée à réhabiliter, à ses frais, les deux terrains de mini soccer dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a besoin d'une période minimale de 15 ans pour amortir le coût de ces travaux et que l'entente en vigueur se termine en 2028;

CONSIDÉRANT qu'à défaut de réaliser les travaux, les terrains de mini soccer pourraient devenir inutilisables par les citoyens et les élèves du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le Secrétariat général à signer, au nom du CSSDM, l'addenda pour prolonger le protocole d'entente, selon les conditions prévues au présent rapport;

- 2° d'AUTORISER la source financement indiquée au présent rapport pour le remboursement associé au remplacement des clôtures (10 % du coût total);
- 3° d'AUTORISER le paiement, à la Ville de Montréal, du coût associé au remplacement des clôtures, et ce, sous réception des pièces justificatives requises.

18. Service des ressources matérielles – école transitoire (FACE) – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre réhabilitation majeure de la Phase II (projet : 059 L02 04C)

Document déposé : Rapport A-33-1776 en date du 20 août 2021
de M. Ionel Taranu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à l'entrepreneur *Saint-Denis Thompson inc.* pour accomplir la Phase II de la réhabilitation majeure au 4835 Christophe-Colomb, à Montréal;

CONSIDÉRANT que des conditions de chantier inattendues notamment au niveau du dégarnissage complet des plancher de bois, de même que l'enlèvement du mâchefer, de la démolition des murs intérieurs ainsi qu'une partie de l'enveloppe extérieure requiert des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Saint-Denis Thompson* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation majeure de l'immeuble transitoire de l'école FACE primaire.

19. Service des ressources matérielles – Centre Sainte-Croix, annexe – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la réhabilitation majeure de l'immeuble (projet : 266 002 420)

Document déposé : Rapport A-33-1780 en date du 16 août 2021
de M. Mohamed Mazloum concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Ecodomus inc.* pour le projet de réhabilitation majeure du Centre Sainte-Croix, annexe, situé au 7745, avenue Champagneur, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Beaupré Michaud et Associés, Architectes* pour les services professionnels liés à la réhabilitation majeure dudit Centre;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires sont requis pour réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des travaux estimé et l'effet sur les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Ecodomus inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réhabilitation majeure du Centre Sainte-Croix, annexe;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Beaupré Michaud et Associés, Architectes* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réhabilitation majeure du Centre Sainte-Croix, annexe.

20. Documents d'information :

- a) INF-864 Service du secrétariat général – calendrier des rencontres 2021-2022 – modification
- b) A-31-4557 Service des ressources financières – service d'aménagement intérieur de véhicules légers – appel d'offres 27-613P – annulation de l'appel d'offres
- c) A-33-1774 Service des ressources matérielles – école Dollard-des-Ormeaux – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de remplacement de l'entrée électrique (projet : 141 012 820)
- d) A-33-1777 Service des ressources matérielles – école Garneau – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure (projet : 118 024 990)

21. Décisions prises hors rencontre :

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale par intérim pour décisions ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d’offres 25-2983P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4560 en date du 15 juillet 2021
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

- 1° d’ANNULER la décision 6 (Rapport A-31-4511) prise lors de la séance décisionnelle du 13 juillet 2021;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 474 700 \$ plus taxes à *Services Aeropur inc.*, pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l’École des métiers de la construction de Montréal;
- 3° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport A-31-4560;
- 4° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 5° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

b) Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise aux normes des équipements de cuisine (projet : 025 070 190)

Document déposé : Rapport A-33-1775 en date du 9 août 2021
de M. Pankaj Patel concernant le sujet en référence

- 1° d’AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l’ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de mise aux normes des équipements de cuisine de l’école Georges-Vanier.

c) Service des ressources matérielles – école Saint-Henri – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réhabilitation et de nettoyage des systèmes de ventilation (projet : 023 092 560)

Document déposé : Rapport A-33-1779 en date du 11 août 2021 de
Mme Anne-Marie Parent concernant le sujet en référence

- 1° d’AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *Flex Net Ventilation* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l’ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réhabilitation et du nettoyage des systèmes de ventilation de l’école Saint-Henri;

22. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 55.

Secrétariat général – 23 septembre 2021